



## SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

### COPIL TRAME NOIRE ET STRATEGIE ECLAIRAGE AU SEIN DU PNR OPF

#### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07 AVRIL 2022

##### Etaient présents :

BEC	Philippe	Val d'Oise Environnement
BOCQUET	Jean-Charles	Union des Amis du Parc naturel régional Oise-Pays de France et de ses 3 Forêts (AP3F)
DEHEZ	Hervé	Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux
BONTEMPS	Jean-Marie	Belloy en France
CASTAING	Manon	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise
CHERON	Yves	Ver sur Launette
CHEVEREAU	Romain	Syndicat d'aménagement et d'entretien des rivières (SITRARIVE)
BAILLY	Aurore	Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France
DAUMAL	Thibaud	Parc naturel régional Oise - Pays de France
DUFUMIER	Dominique	Fosses
DULMET	Yves	Coye-la-forêt
ESMELIN	Benjamin	Direction départementale des territoires du Val d'Oise
FRANGEUL	Manon	Office National des Forêts Agence régionale
GAY	Jean-Paul	Plailly
HERCENT	Jean-Luc	Parc naturel régional Oise - Pays de France
LAMOTTE	Paule	Asnières-sur-Oise
MARLHENS	Jean-Henri	Maffliers
OLIVAS	Pascale	Communauté de Communes Senlis Sud Oise
PENNEC	Mélanie	Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise
SINET	Gilles	Union des Amis du Parc naturel régional Oise-Pays de France et de ses 3 Forêts (AP3F)
VAN OUDHEUSDEN	Marie-Odile	Mortefontaine
BALOSSIER	Françoise	Senlis
BARBIER	Jean-Michel	Union des Amis du Parc naturel régional Oise-Pays de France et de ses 3 Forêts (AP3F)
CAUVET	Pierre	Boran-sur-oise
DRAY	Daniel	La Chapelle-en-Serval
HOUDOUILLIE	Lydie	SMDEGTVO
LECLERCQ	Serge	Coye la Forêt
LEPACHELET	Coline	Parc naturel régional Oise - Pays de France
NEAU	Corry	Vineuil-Saint-Firmin
ONIMUS	Patrick	SEZEO
PICARD	Leslie	Orry la-Ville
RAPHAEL-PARDON	Line	ACSO
RENAULT	Olivier	ARB Idf

## **Ordre du jour :**

- Eclairage artificiel : enjeux et impact
- Contexte réglementaire
- La trame noire : outil territorial de limitation de la pollution lumineuse
- Stratégie et recommandations Parc

### Objectif :

Obtenir l'avis de la commission mixte patrimoine naturel & Ressources naturelles énergie climat avant présentation et le cas échéant vote en bureau et comité syndical

## **Présentation et discussion :**

- **Eclairage artificiel : enjeux et impact**  
En plus des enjeux énergétiques et économiques, le PNR traite le sujet de la pollution lumineuse sous le prisme de l'impact écologique et paysager  
⇒ Cf Présentation PowerPoint
- **Contexte réglementaire**  
⇒ Cf Présentation PowerPoint
- **La trame noire : outil territorial de limitation de la pollution lumineuse**  
⇒ Cf Présentation PowerPoint  
Le PNR OPF en partenariat avec les syndicats d'énergie met à disposition des collectivités un atlas cartographique afin d'identifier, commune par commune, les points de conflits entre :
  - Lampadaires et plan d'eau (points lumineux désormais non réglementaires)
  - Lampadaires et trame noireLa trame noire est un véritable outil cartographique à consulter en amont de toute réflexion sur son éclairage public. Les agents du PNR OPF sont à disposition des communes.
- **Stratégie et recommandations Parc**  
⇒ cf Présentation PowerPoint

### **Une stratégie au plus juste des besoins :**

La méthodologie proposée pour traiter la question de l'éclairage public consiste à être au plus juste des besoins et ne plus généraliser la mise en place de lumière artificielle.

La question de l'usage et de l'utilisateur doit être systématiquement posée. Si les usagers de la voirie concernée sont exclusivement des automobilistes, il n'y a pas, à priori, de raison de développer ou maintenir un éclairage artificiel (les phares des voitures étant désormais suffisamment puissants).

### **Une stratégie en 3 axes indissociables :**

Ainsi, pour limiter les impacts écologiques, énergétiques et économiques, la stratégie d'éclairage retenue par les membres de la commission pour le territoire se décline en 3 axes à prendre en considération :

1. **Limiter dans l'espace** l'éclairage artificiel
2. **Limiter dans le temps** l'éclairage artificiel
3. **Adapter et renouveler** le matériel existant

La hiérarchie proposée pour ces 3 axes permet de répondre à des enjeux de sobriété avant même de rechercher l'efficacité énergétique (c'est une approche de bon sens dans la mise en place de politiques énergétiques publiques). Il est nécessaire de sensibiliser les prestataires qui conseillent encore trop souvent aux communes d'augmenter les puissances, les horaires, ou encore d'élargir le réseau d'éclairage public grâce aux économies réalisées par le passage en LED.

### **Axe 1 : Limiter dans le temps l'éclairage artificiel**

**Un objectif d'extinction de l'éclairage public de 23H à 05h est inscrit dans la Charte du Parc pour l'ensemble du territoire à horizon 2028.**

Pour atteindre cet objectif, deux (des trois) possibilités d'actions sont retenues à la majorité par les membres de la commission mixte :

- 1. Poursuivre l'accompagnement des collectivités et la sensibilisation du grand public pour la mise en place, la compréhension, et l'acceptation de l'extinction en cœur de nuit**
- 2. Mettre en place une éco-conditionnalité des aides du PNR en faveur de la pratique de l'extinction.** Cette mesure devra être discutée et votée en bureau du Parc.

La possibilité offerte par la loi d'inscrire la pratique de l'extinction dans un arrêté préfectoral n'est pas retenue pour différentes raisons : il est notamment souligné que la pratique de l'extinction évolue naturellement très vite (19 communes aujourd'hui sur le territoire du Parc vs 10 il y a 3 ans). Par ailleurs, les besoins des usagers ne sont pas identiques d'une commune à l'autre (voire d'un quartier à l'autre). Quand il est parfois possible d'éteindre à 23H00, il est par ailleurs préférable d'éteindre à minuit afin de s'harmoniser sur les horaires des gares, des restaurants, etc.

Concernant les privés, M. Dulmet indique qu'à Coye la forêt, les associations se chargent d'un travail de sensibilisation et de rappel à la réglementation auprès des privés. Ce travail suffit à constater une amélioration du respect de la réglementation.

### **Axe 2 : Limiter dans l'espace l'éclairage artificiel**

L'objectif recherché ici **est de préserver la trame noire** hors enveloppe urbaine, **voire de restaurer la trame noire** dans les espaces naturels d'intérêts en Ville.

Pour atteindre cet objectif, trois propositions d'actions sont retenues par les membres de la commission :

1. Proposer une analyse cartographique à chaque commune afin de visualiser et analyser l'impact de l'éclairage artificiel sur la trame noire à l'échelle de leur territoire : les zones à préserver, celles à restaurer.
2. Suite à cette analyse, **inscrire la trame noire dans les PLU dans l'objectif de prise en compte de celle-ci pour tout nouveau projet d'aménagement** (PADD, règlement et OAP).  
La fiche 3.2 de FNE Pays de la Loire : « intégrer la trame noire dans un PLU » apporte des conseils de rédaction pour les PLU. Cette fiche est annexée au présent compte rendu.
3. Mise en place de réunions au sein des communes avec les prestataires d'éclairage public ou syndicats d'énergie afin d'analyser les solutions techniques pour résorber les conflits points lumineux/trame noire ou points lumineux/milieus aquatiques (lampadaires désormais non réglementaires).

### **Axe 3 : Adapter et renouveler le matériel existant**

La technologie LED est devenue la solution technique quasi unique en cas de remplacement de matériel grâce à une excellente performance énergétique. Elle a un spectre lumineux très large avec notamment **la présence de lumière bleue et ultra violette plus ou moins importante selon la température de couleur de la LED.**

⇒ Cf Présentation Power Point

Les scientifiques ont maintenant largement observé les conséquences de la lumière bleue sur l'ensemble des groupes d'animaux. **La technologie LED** (installée avec une température de couleur > = 3000K) **accentue donc les impacts sur la biodiversité en comparaison des anciens luminaires SHP par exemple.**

**Les caractéristiques techniques des luminaires ont donc toute leur importance dans la limitation de l'impact de la lumière artificielle sur l'environnement.**

⇒ Cf Présentation Power Point

Les membres de la commission relèvent la nécessité d'**harmoniser l'éclairage au sein des villes et villages du territoire** en ayant une préconisation technique unique.

Il est demandé aux équipes techniques du Parc de travailler avec les syndicats d'énergie et prestataires lumières afin de **trouver un équilibre température de couleur/puissance** déployée qui permettra de limiter l'effet « champs Elysées » observé dans les villes qui ont récemment remplacé leurs luminaires.

Sur la température de couleur, la proposition faite en commission de se limiter à 2400Kelvin (LED sans lumière bleue) n'est pas retenue pour le moment. Le représentant du SEZEO explique les difficultés et le surcoût d'installer ce genre de luminaire. Alors que **la généralisation d'une température de couleur à 2700 K** semble plus évidente et déjà largement pratiquée.

**Ces caractéristiques techniques devront être affinées et précisées via des visites d'observation sur le terrain pour valider un couple puissance/température à retenir.**